

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2014

---

**OBJECTIFS RÉGIONAUX DE DÉPENSES D'ASSURANCE MALADIE - (N° 13)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 6

présenté par

M. Door, M. Martin-Lalande, M. Carrez, M. Jacquat, M. Perrut et Mme Poletti

-----

**ARTICLE 2**

Substituer aux alinéas 7 et 8 l'alinéa suivant :

« c) Après le mot : «maladie» , la fin de la deuxième phrase est ainsi rédigée : «, de sa part consacrée au Fonds d'intervention régional ou de la composition de ses autres sous-objectifs, en indiquant l'évolution à structure constante de chacun de ces éléments concernés par les modifications de périmètre. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de conséquence relatif au contenu de l'annexe du projet de loi de financement de la sécurité sociale consacrée à l'ONDAM.